

MARCHE PUBLIC - RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) en date du 13/06/2025

Objet du marché de travaux

Travaux de modernisation des équipements d'exploitation, de sécurité et de la gestion technique centralisée du tunnel de Noailles

1- Généralités : Référence dossier PLACE : DIRCO-TUNNEL

Code CPV : 45310000 - Travaux d'équipement électrique

Date limite de remise des offres : 8 août 2025 à 12H

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO)

Point de contact : pfcp.pcpaj.sg.dirco@developpement-durable.gouv.fr

Lieu de livraison ou d'exécution : département 19

Caractéristiques principales : Travaux de renforcement et de modernisation des équipements du tunnel de Noailles comprenant :

- le remplacement des équipements de sécurité du tunnel types FAV, caméras et niches de secours avec PAU (l'éclairage du tunnel n'est pas compris dans les travaux du marché),
- la reprise de l'ensemble de l'alimentation électrique et fibre optique des deux tubes pour liaison avec les locaux techniques,
- le renforcement des équipements de sécurité avec mise en place de barriérages, feux R24 et PMV de fermetures,
- l'aménagement de locaux techniques (un local à créer et reprise de l'existant) avec les dispositifs de sécurité (onduleurs, automates...)
- l'aménagement de 4 niches de secours avec CAES et PAU,
- la mise en place d'une nouvelle gestion technique centralisée au niveau du PC de Feytiat et de commandes déportées au niveau du CEI de Brive et des locaux techniques,
- la mise en place de 3 PMV d'information en amont et en aval du tunnel à créer avec leurs alimentations en courant fort et faible
- la mise en place d'un portique sur mât FAV en pré signalisation du tunnel.

Procédure définie par le décret marchés publics 2018-1075 : marché à procédure adaptée (MAPA)

Conditions minimales de participation : néant chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 000 000€ HT capacités minimales requises :

A - Expérience :

La présentation d'une liste des travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des 5 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

B - Capacités professionnelles :

- * L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- * Les certificats de qualifications professionnelles ;
- * Les certificats de qualité délivrés par des organismes indépendants fondés sur les normes européennes.
- * Les certificats de qualifications professionnelles spécifiques en électricité, fibre optique, informatique, automatisation tunnel

La preuve de ces capacités peut être apportée par tout autre moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Dévolution : soit entreprise individuelle, soit groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Dans le cas d'un groupement solidaire, les règlements seront effectués sur un compte unique.

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend : le présent RC et les pièces contractuelles constitutives du marché indiquées au CCAP ; les pièces suivantes non contractuelles : le dossier des plans ; la notice d'exploitation sous chantier.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres ; celle-ci pourra être reportée.

Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements via la PLACE (plate-forme des achats de l'Etat), à laquelle l'acheteur répondra au plus tard 6 jours avant la date de remise des offres.

Une visite obligatoire sera demandée à chaque postulant au marché pendant la période de publication avec un procès verbal bi partie signé entre MOE et candidat. L'entreprise devra prendre contact pour visite aux dates obligatoires 5 jours minimum avant les dates suivantes : les 22 et 23 juillet 2025 entre 8H et 18H sur site pour une visite d'une durée de 2H.

Entreprise LOGMA – Jean Luc Raymond

MOE privé

jean-luc.raymond@wanadoo.fr

tel : 06 62 56 24 43

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature :

Les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme du DUME

- Capacité économique et financière : chiffre d'affaires des 3 dernières années.
- Références : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.
- Capacité professionnelle : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.

Capacités techniques :

- * Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années ;
- * Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

Qualification QUALIFELEC :

- Moyen – Gros Tertiaire – Industrie (MGTI)
- Mention ET (études)
- AUT (Automatisme): Contrôles et Mesures (CM) ;
- CFMGTI3 (courants faibles moyen gros tertiaire industrie)
- CO (conception),
- FO, GT, RC (réseaux de communication)

ou toute autre qualification équivalente.

Le référentiel des qualifications demandées peut être obtenu à l'adresse suivante: <https://pros.qualifelec.fr/toutes-nos-qualifications>

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui (notamment en cas de sous-traitance). Dans cette hypothèse, le candidat apporte les justifications des capacités du ou des opérateurs économiques en cause et produit un engagement écrit de ce ou ces derniers justifiant qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve demeurant valables s'ils ont déjà été transmis au maître d'ouvrage lors d'une précédente consultation.

Y compris pour les sous-traitants et co-traitants, avec la nature et le montant des prestations concernées.

A défaut de fournir ces documents, le candidat pourra indiquer le site internet sur lequel ils peuvent être consultés gratuitement ; ou indiquer l'offre qui les contient, déjà remise dans l'année à la DIR Centre-Ouest.

Le dossier de l'offre :

1°) L'offre financière : détail estimatif (DE) engagement signé par le représentant légal du candidat (l'acte d'engagement et le bordereau/liste des prix ne sont pas à fournir)

2°) Le mémoire justificatif, limité à 30 pages (les pages au-delà de cette limite ne seront pas analysées), comprenant :

A 1 : Un mémoire technique indiquant :

A1.1 : Les matériels et équipes de travail à mettre en place afin :

- d'effectuer les travaux de réseaux secs sur le périmètre de chantier,
- d'effectuer les travaux d'équipements de sécurité du tunnel (barriérages, niches de sécurité, issues de secours, PMV, éclairage, vidéo,...)
- de mettre en service les systèmes d'automatisation de la GTC et ses interfaces informatiques,
- d'établir un planning prévisionnel d'exécution de travaux jusqu'à la VSR en correspondance avec le planning du DCE et en justifiant les écarts potentiels.

A1.2 : les méthodes et dispositions envisagées

- pour la bonne réalisation des ouvrages de génie civil partie réseaux secs,
- pour la bonne réalisation des équipements de sécurité du tunnel et équipements distants,
- pour la bonne réalisation de la gestion technique centralisée au PC de Feytiat et le système délocalisé au niveau des deux locaux techniques et à Brive,
- la prise en compte du phasage de chantier lié aux fermetures des deux tubes.

A1.3 : le planning travaux et ses échéances par rapport aux délais affichés contraints de mise en service du tunnel (optimisation des travaux pouvant être proposée par rapport au planning prévisionnel joint au marché)

A1.4 : les mesures d'hygiène et de sécurité envisagées au regard du PGCSPS.

A 2 : Le Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance de la Qualité (SOPAQ) servant de support pour l'établissement et la mise en œuvre du plan d'assurance de la qualité (PAQ). Ce schéma définit les principales dispositions d'organisation que le soumissionnaire s'engage à mettre en place pour assurer l'obtention de la qualité requise. Le SOPAQ comprend notamment :

- la politique qualité de l'entreprise, si elle existe ainsi que tout certificat obtenu par l'entreprise et témoignant de la pertinence de son organisation qualité (ex-certificat ISO 9001) en précisant l'organisme auditeur, le numéro de certificat, et la date du dernier audit ;
- une liste indicative des procédures d'exécution qui seront mises au point par l'entreprise dans le cadre du PAQ ;
- l'organisation des contrôles d'assurance qualité qui reviennent à l'entreprise pour chaque tâche d'exécution : essais, fréquences, éventuelles sous-traitances envisagées par l'entreprise.
- Une liste définissant les méthodologies sur les missions spécifiques suivantes :
 - contrôles en usines et sur site,
 - procédures des différents essais,
 - sur les essais qui seront effectués lors de la VSR.
- des indications concernant la provenance des matériels et des principales fournitures envisagés pour les principaux ouvrages ainsi que les références des fournisseurs correspondants. Il est rappelé que l'ensemble des fournitures doit faire l'objet d'un contrôle de conformité effectué ou validé par l'entreprise.

- la décomposition ou le sous-détail des prix n°

- 300 : automatismes et supervision

- 400 : videosurveillance et DAI

- 600 : Dispositif de fermeture et de pré signalisation

4- Variantes - options :

- Compléments à apporter au CCTP : sans objet
- Variante (l'offre de base n'étant pas obligatoire) : 1 seule variante autorisée sur les points suivants : Phasage de travaux avec justification lors des fermetures des tubes pour réduire les délais distincts
- Prestations supplémentaires éventuelles PSE : sans objet

5- Réception des plis :

Les offres seront obligatoirement remises sur la PLACE, sous la référence du dossier indiquée en tête .

Les pièces non demandées seront rejetées.

Un candidat pourra remettre plusieurs offres en agissant en qualité de candidat individuel et de co-traitant d'un groupement.

6- Critères de sélection :

Pour les offres :

- Critère C1 : prix pondéré à 35 % (note prix de l'offre = 7 x prix moins-disant / prix offre concernée) :
- Critère C2 : valeur technique pondéré à 50 % avec les sous-critères pondérés suivants (10 points):
1° La valeur technique des prestations, appréciée au regard du mémoire technique sur les volets suivants A1(8 points) :
 - La qualité des matériels (2 points)
 - Les méthodes et dispositions envisagées des travaux(3 points)
 - Le planning des travaux (2 points)
 - Les mesures d'hygiène et de sécurité conformes au PGCSPS (personnel des entreprises, accès de chantier, sécurité en cas d'incident dans le tunnel, ...) (1 point)

2° l'organisation et la démarche qualité présentées au regard des éléments du SOPAQ au point A.2(2 points)

- Critère C3 : critère environnemental pondéré à 15 % avec les sous-critères pondérés suivants : exemples : mesures mises en œuvre au sein de l'entreprise pour la préservation de l'environnement dans le cadre du marché *au-delà de la réglementation en vigueur* (1 pt) ; tri des déchets (1 pt) ; fourniture de produits labellisés ou économies en énergie (0,5 pt) ; recyclage ou réemploi des matériaux (0,5 pt);

Les annexes et le calendrier prévisionnel ne seront pas considérées comme pièces contractuelles mais rentreront en ligne de compte dans la valeur technique de l'offre.

Les s/critères seront notés de 0 à 100% proportionnellement à la qualité de l'offre ; le maximum sera attribué lorsque l'offre sera de qualité pleinement satisfaisante. Les notes seront arrondies à 1 décimale.

En cas d'égalité, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la meilleure note au critère le plus important.

7- Classement des offres :

Les offres non éliminées selon le décret 2018-1075 seront classées selon leurs notes globales, calculées en sommant chaque note critère pondérée.

En cas d'erreurs dans les documents financiers remis, la priorité sera donnée :

sous-titre : aux prix unitaires, le montant total de l'offre étant alors rectifié en conséquence

Sur demande de l'acheteur, le candidat communiquera toute précision sur le dossier de l'offre, dans le délai imparti, notamment sur les décompositions ou sous-détails des prix.

En procédure adaptée ou concurrentielle avec négociation (y compris suite à appel d'offres infructueux), les 3 offres les mieux classées pourront être négociées, sans que ce soit un impératif. La négociation prendra la forme d'échanges sur les aspects techniques et financiers, avec d'éventuelles réunions dans les locaux de la DIR ou sur site.

8- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'acte d'engagement (AE) complété éventuellement après mise au point et à signer par l'attributaire ; les autres pièces ne sont pas signées ; en cas de groupement conjoint, les co-traitants signent l'AE
- le bordereau/liste des prix éventuellement à compléter si les prix en chiffres y figurent (sans prix en lettres)
- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles
- les attestations d'assurance exigées et le RIB

La notification du marché sera effectuée via la PLACE, avec accusé de réception automatique.

9- Recours : l'instance de recours est le Tribunal Administratif, à saisir selon les voies précisées à l'article L551 du code de justice administrative. Adresse : Cours Vergniaud 87000 Limoges (tél 05 55 33 91 55)